

Désherber au sel et au vinaigre est aussi interdit !

Bonsoir le Monde !

Avec tout le raffut que cela a provoqué, chacun sait que **le glyphosate est interdit** d'usage pour les particulier (Roundup et autres).

Donc, on trouve partout des alternatives vantant l'utilisation du sel et/ou du vinaigre dans des recettes maison et pas chères de désherbant pour vos sentiers **mais le sel et le vinaigre sont aussi interdits par la région wallonne !**



Ces produits sont un peu moins nocifs que le glyphosate mais néanmoins interdits par la région wallonne car ils ne sont pas inoffensifs: contamination de sols sur 10cm de profondeur et

des nappes phréatiques de surface !

Les textes d'interdiction semblent se concentrer sur les trottoirs publics et sont plus vagues pour les surfaces de graviers et sentiers pavés/dallés de vos jardins mais le sel et le vinaigre sont très fortement déconseillés même si il n'y a pas d'interdiction pour l'usage que vous en faites !

Ouais mais hé ho, on fait quoi alors contre toutes ces "mauvaises" herbes ? **Il vous reste l'eau bouillante, le désherbage thermique ou les moyens mécaniques.**

Attention, l'eau bouillante oui, mais non salée bien entendu ! L'eau de cuisson du riz ou des pommes de terre peut donc aussi être toxique ...

Je vous donne quelques liens de sites à consulter pour en savoir plus sur les différentes suggestions et la législation pour gérer ce problème:

- <https://www.nature-namur.be/page/le-glyphosate-desormais-interdit-pour-desherber.html>
- <http://www.adalia.be/plantes-indesirables>
- <http://www.ohey.be/le-sel-le-vinaigre-et-leau-de-javel-c-est-interdit-pour-desherber>
- <https://agriculture.wallonie.be/legislation5>

Je vous fais ce billet parce que moi je ne savais pas que le sel et le vinaigre étaient aussi interdits...

Li P'ti Fouineu vous salue bien !